



## MASTERE GENIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS (GSI)

### Critères de Sélection

Les candidats détenteurs d'un Diplôme National d'Ingénieur (ou diplôme équivalent) ou d'une Maîtrise, dont le profil est jugé compatible par la commission du Mastère, ainsi que les élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> Année à l'ENIT, sont admissibles s'ils vérifient les conditions suivantes :

1. Pas de redoublement
2. Pas de passage en session de contrôle ou rattrapage
3. La moyenne de la dernière année est supérieure ou égale à 12 pour les ingénieurs et élèves de l'ENIT, et supérieure ou égale à 13 pour les candidats diplômés d'autres institutions (ingénieurs et titulaires de Maîtrise).

Les candidats admissibles sont classés selon la moyenne de leur dernière année. Ce classement est appliqué séparément à des groupes homogènes (ou catégories) représentant chacun une spécialité ou une institution (élèves en 3<sup>AGI</sup>, élèves en 3<sup>ème</sup> Année ENIT, diplômés du GI, diplômés de l'ENIT, ingénieurs diplômés d'autres institutions et titulaires de Maîtrise).

L'admission est par la suite proposée en tenant compte de ce classement tout en s'assurant du niveau scientifique du candidat, des capacités d'accueil du Mastère ainsi que des quotas fixés par la commission pour les différentes catégories de candidats. Une liste complémentaire est éventuellement dressée.

Les candidats sélectionnés sont affectés aux options du Mastère (GSP, SPS, SE, ou PPC) selon leurs spécialités d'origine, leurs ordres de préférence, leur classement et la capacité d'accueil de chaque option. En cas de désistement de candidats, les effectifs des options seront complétés en ayant recours à la liste complémentaire.